

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES**

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Collège Pascal Paoli, Avenue Paul Biscambiglia, 20220 L'Ile Rousse

Personne responsable du marché : Monsieur le Principal de collège Pascal Paoli

Comptable assignataire : MME. L'Agent Comptable du lycée de Balagne

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Objet du marché :

Le marché a pour but l'organisation d'un voyage scolaire à Florence.

IV) Description des fournitures ou prestations :

Ce voyage aura lieu du mardi 11 Avril 2023 au samedi 15 Avril 2023 (soit 5 jours et 4 nuits) ;

Il portera sur une prestation transport autocar et maritime ainsi que l'hébergement et la restauration à partir du soir du **jour 1** (11/04/2023) jusqu'au midi du **jour 5** (15/04/2023).

La prestation attendue comprendra :

Le transport entre le collège et le port de Bastia et retour.

Le transport maritime entre Bastia et Livourne et retour.

Le transport entre le port de Livourne et Florence

Les déplacements en bus vers San Gimignano et Sienne durant le séjour

L'hébergement a Florence selon descriptif joint du jour 1 au jour 5

Cette prestation comprendra également tous les déplacements et visites guidées à Florence et alentours, a Sienne et à San Gimignano (détail des visites joint)

Elle contiendra une clause d'annulation en cas d'interdiction des voyages par les autorités françaises ou Italiennes.

La proposition définira un tarif élève et un tarif accompagnateur.

Nombre d'élèves de : 25

Nombre d'accompagnateurs : 3

V) Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Mme la Gestionnaire du collège Pascal Paoli ; Tel 04 95 63 04 42 / 06 10 12 60 25- Fax 04 95 63 04 48; adresse électronique : ce.i7200025p@ac-corse.fr

Le professeur organisateur devra être contacté par cet intermédiaire.

- V) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :** Les offres devront être parvenues au service Intendance du collège Pascal Paoli au plus tard le 24 Février 2023 à 17h.
- VI) Contenu des offres :** L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.
- VII) Critère de jugement des offres :** les critères de jugement des offres sont :
- Qualité des prestations
 - Qualités des services associés
 - Prix
- VIII) Délai de validité des offres :** 30 jours.
- IX) Prix et règlements des comptes :**
Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devra apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à ce voyage ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.
- X) Règlement :** Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la réglementation en vigueur.
- XI) Délai d'exécution :** Les prestations ou fournitures devront être exécutés aux dates indiquées avec possibilités de légères modifications de dates liées au mode de transport.
- XII) Notification :** le marché sera notifié au titulaire avant le 08 Mars 2023.
Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site de l'AJI et de l'Inspection d'académie de la Haute Corse

A L'Ile Rousse, le 30 Janvier 2023
Le Principal, responsable des marchés